Image not found or type unknown

AG 7 jours apres la vente de mon bien

Par **Bernard sophie**, le **20/06/2017** à **18:03**

Bonjour Voilà mon problème j'ai signer un compromis de vente pour mon appartement la signature définitive de vente de mon appartement se fait le 4 juillet 2017 une assemblée générale se fera le 11 juillet 2017 suis-je obligé d'informer mon notaire que j'ai reçu la convocation ou pas? dans le cas où des travaux sont votés serai-je obligé de les payer où seront t-ils à la charge du nouvel acquéreur?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés